

ACIERIES DE L'ATLANTIQUE

Brûlé au travail.

Un accident s'est produit, hier, vers 13 H 50 aux usines ADA (Aciéries de l'Atlantique) à Tarnos.

Un ouvrier nettoyait un trou de coulée dans le four lorsque l'incident est survenu. Il a été brûlé par la lance à oxygène qu'il utilisait, le flexible de la lance s'étant rompu pendant le travail.

La victime, mariée, a été soignée sur place par le SAMU. Il souffrait de brûlures plus ou moins graves sur la partie gauche du corps. Il était sérieusement brûlé à l'arrière du cou, au bras ainsi qu'à l'épaule.

Sud-Ouest

D'après cette situation et vos connaissances, répondre aux questions suivantes en respectant les consignes.

(1 point sera enlevé pour non respect des consignes)

1 - 1.1 Définir l'accident décrit ci-dessus. 1 pt

ACCIDENT DU TRAVAIL.

1.2 A qui l'employeur doit-il déclarer l'accident et dans quel délai ? 1 pt
(0,5 x 2)

A LA C.P.A.M. DANS LES 48 HEURES.

1.3 Suite à cet accident, le C.H.S.C.T. se réunit.
Donner la signification du sigle C.H.S.C.T. 1 pt

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

1.4 Citer qui peut, aussi, être élu par l'ensemble des salariés d'une entreprise. (2 réponses exigées) 1 pt

-DELEGUE DU PERSONNEL
-DELEGUES DU COMITE D'ENTREPRISE (0,5 x 2)

CORRIGE

Groupement inter académique II	Session	2001
Examen et spécialité :	VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	
Intitulé de l'épreuve :	C.A.P. - SECTEUR A - 13 JUIN 2001	
Durée : 1 Heure	Coefficient : 1	N° de page/total : 1/5

- 2,5 pts
(0,5 x 5)
- 1.5 Inscrire
« oui »
si la situation
correspond à un
accident du travail,
ou de trajet,
et
« non »
dans le cas
contraire
dans la case prévue
à droite.
- Vous êtes renversé par un collègue à moto sur le parking de l'entreprise. OUI
 - Vous êtes en stage de formation dans une ville voisine, un samedi soir, vous êtes victime d'un accident en sortant du cinéma. NON
 - Vous empruntez un poste à souder avec l'autorisation de votre employeur, et vous vous brûlez en effectuant une réparation à votre domicile. NON
 - Vous faites partie d'un club sportif du comité d'entreprise et vous êtes victime d'une entorse à la cheville au cours d'un match. NON
 - En soulevant une charge dans l'atelier de l'entreprise, vous êtes bloqué par un lumbago. OUI

- 1.6 Dans l'entreprise de cet ouvrier, plusieurs sections syndicales existent.
Préciser le rôle d'un syndicat. 1 pt


**DEFENDRE LES DROITS ET LES INTERETS SOCIAUX
DE SES ADHERENTS**

- 1.7 Donner deux exemples de syndicats (sigles acceptés) 1 pt
(2 x 0,5 pt)
- C.G.T.
 - C. F. D. T. - F.O.....
- 1.8 Préciser quelle institution règle les problèmes entre employeurs et salariés. 1 pt
- PRUD'HOMMES

CORRIGE

- 2 – Lors de son hospitalisation, il présente sa carte de sécurité sociale.
Après lecture, répondre aux questions suivantes :

**CARTE
D'ASSURÉ SOCIAL**



sécurité sociale
114-116, rue Malbec
33051 Bordeaux Cedex

BLANCO PEDRO
23 RUE DES HAUTS PAVÉS
40 100 DAX

Attestation (reflet de la carte Vitale au 03/08/1999) Mutuelle Contrat
27

Organisme d'affiliation	Code Gestion	N° Sécurité Sociale	Valable à compter du	Exonération Famille
91 331 506 5	23	1 57 12 44 062 280 50	01/12/1998	

Bénéficiaire(s)	Né(s) le	Droits S.S. jusqu'au	Exonération jusqu'au	Droits Mutuelle jusqu'au
BLANCO PEDRO	21/12/1957 1	31/12/2002		31/12/2002
BLANCO PAUL	17/01/1994 1	31/12/2002		31/12/2002

- 2 – 1. Indiquer :

- le n° de l'assuré social : 1.57.12.44.062.280.50

2,5 pts
(0,5 x5)

- le nom de la personne qui cotise à la Sécurité Sociale :

BLANCO PEDRO

- le nom de l'ayant droit : BLANCO PAUL

- l'année de naissance de l'assuré : 1957

- son département de naissance : 44

- 2 – 2. Actuellement toute personne possède une attestation de Sécurité Sociale.

1 pt

Justifier l'intérêt de ce document.

**BENEFICIER DES REMBOURSEMENTS MEDICAUX, PHARMACEUTIQUES
ET HOSPITALISATION. (Tiers payant).**

CORRIGE

V.S.P. : C.A.P. SECTEUR A 13 JUIN 2001

Rappel codage : **3/5**

3 – Guéri de ses blessures, il décide de faire la vidange de la voiture et de ranger le garage.

3 – 1. Découvrir les risques sur l'environnement et proposer des solutions pour y remédier.

4 pts
(1x4)

1 proposition demandée



POLLUTION DE L'AIR

- DEPOSER LES PNEUS A LA DECHETTERIE.

OU

- RAMENER LES PNEUS CHEZ SON GARAGISTE.



POLLUTION DE L'EAU

- PORTER LES HUILES DE MOTEUR

- A LA DECHETTERIE,
- DANS DES CONTAINERS,
- CHEZ LE GARAGISTE.

CORRIGE

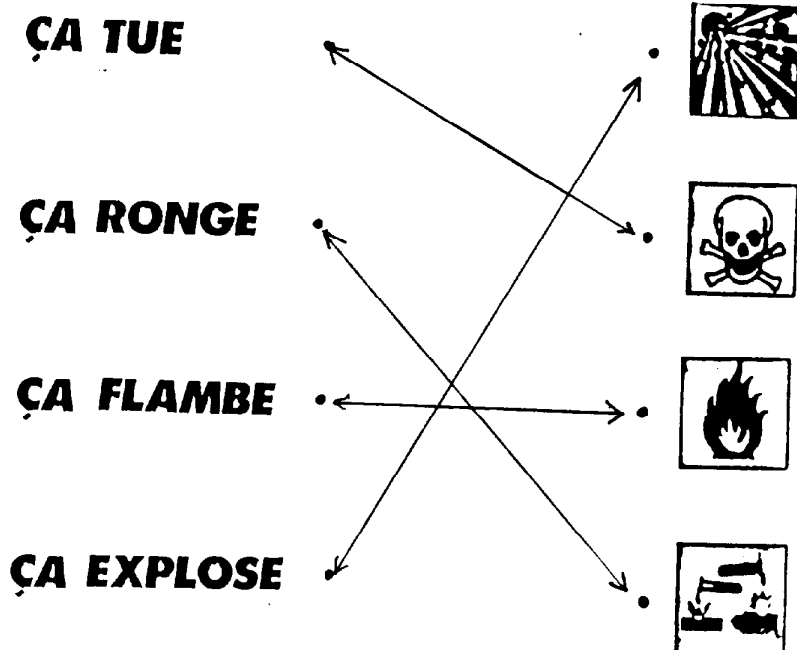
V.S.P. : C.A.P. SECTEUR A 13 JUIN 2001

Rappel codage : 4/5

3.2 Les produits dangereux portent les logos ci-dessous :

3.2.1. Associer par une flèche le logo et la signification de celui-ci.
(schéma ci-dessous)

1 pt
(- 0,5 par erreur)



Les conseils d'utilisation vous demandent de mettre le produit que vous avez choisi « hors de portée des enfants ».

3.2.2. Proposer 1 idée pour respecter cette consigne : *(1 réponse demandée)*

1 pt

- PLACARD EN HAUTEUR
- FERME A CLEF

3.2.3. Citer 1 précaution à prendre au moment de l'utilisation d'un produit présentant ce logo sur l'étiquette : *(1 réponse demandée)*

1 pt



NE PAS FUMER - LOCAL AERE.

CORRIGE